Envoyé en préfecture le 12/11/2024
Reçu en préfecture le 12/11/2024
Publié le
ID : 085-200102408-20241107-2024D30-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
/
Délibération n° 2024D30

Le Conseil d'administration, convoqué le 23 octobre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Espace France Services : 26 Rue Georges Clemenceau - 85670 Palluau, le 6 novembre 2024 à 17h30, sous la présidence de Guy PLISSONNEAU.

Etaient présents :

Nom Prénom	Emargement
AIRIAU Guy	*Excusé*
BARRETEAU Marcelle	*Présente*
CHATELIER Christiane	*Présente*
GIRAUD Valérie	*Présente*
GOTTHARDT Béatrice	*Présente*
GUERIN Aurélie	*Présente*
GUERINEAU Claude	*Présent*
Guy PLISSONNEAU	*Présent*
HERMOUET Delphine	*Présente*
MORINEAU Pascal	*Présent*
PROUTEAU Xavier	*Excusé*
RENAUD Jean Pierre	*Excusé*
TENAUD Gérard	*Présent*

OBJET : Création du budget annexe EHPAD Pays de Palluau Multisites

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2023D61 du 22 mai 2023 portant création du centre intercommunal d'action sociale (CIAS) pour gérer les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) des communes de Palluau, Falleron et Saint-Etienne du Bois à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale n°D2024D30 du 6 novembre 2024 acceptant la fusion des 3 budgets annexe du CIAS,

Considérant l'obligation de tenir un budget annexe pour la gestion d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes selon la nomenclature M22 EPRD applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux.

Monsieur le Président propose par conséquent au conseil d'administration de délibérer pour créer un budget annexe unique pour retracer l'ensemble des dépenses et des recettes des EHPADs St Pierre – Palluau, le Colombier – Saint Etienne du Bois, Les Glycines - Falleron ;

Envoyé en préfecture le 12/11/2024
Reçu en préfecture le 12/11/2024
Publié le
ID : 085-200102408-20241107-2024D30-DE

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité :

- De créer le budget annexe unique des EHPADs St Pierre – Palluau, le Colombier – Saint Etienne du Bois, Les Glycines - Falleron avec effet au 1er janvier 2025

- De nommer ce budget annexe EHPAD Pays de Palluau Multisites

- D'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à ce dossier.

- Préciser que les crédits nécessaires seront inscrits dans ledit budget.

…..

Pour copie conforme au registre
Le sept novembre deux-mille-vingt-quatre,

Le Président,

Guy PLISSONNEAU

Signé électroniquement par Guy Plissonneau
Date de signature : 12/11/2024
Qualité : Président du CIAS Vie et Boulogne

Acte publié sur le site internet Vie et Boulogne le 14 novembre 2024.
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.